

ENENSYS Technologies
Société Anonyme au capital de 225.000 euros
Siège social : Le Germanium
80, avenue des Buttes de Coësmes
35700 RENNES
452 854 326 RCS RENNES

AVIS DE CONVOCATION

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le 21 septembre 2006 à 10 heures au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapports complémentaires du conseil d'administration sur l'utilisation des délégations globales conférées par l'assemblée générale mixte du 30 décembre 2005 dans le cadre de l'augmentation du capital social en numéraire et de l'émission de BSPCE ;
- Rapport de gestion du conseil d'administration ;
- Rapports du Commissaire aux comptes ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2006 ;
- Affectation du résultat ;
- Conventions de l'article 225-38 du Code de commerce ;
- Quitus au Conseil et au Commissaire aux comptes ;
- Approbation des dépenses réglementées par l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, a le droit d'assister personnellement à cette Assemblée. A défaut d'assister personnellement à cette Assemblée, les actionnaires peuvent :

- soit remettre une procuration à un autre actionnaire ou à leur conjoint ;
- soit adresser à la Société une procuration sans indication de mandataire ;
- soit utiliser et faire parvenir à la Société un formulaire de vote par correspondance.

Le droit de participer à l'Assemblée sera subordonné :

- pour les actionnaires titulaires d'actions nominatives, à l'inscription de leurs actions dans les comptes de la Société cinq (5) jours au moins avant la date de l'Assemblée,
- pour les actionnaires titulaires d'actions au porteur, au dépôt, cinq (5) jours au moins avant la date de l'Assemblée, auprès de Natexis Banques Populaires, Services Financiers – Emetteurs Assemblées, 10, rue des Roquemonts – 14099 CAEN Cedex 09, du certificat d'immobilisation délivré par l'intermédiaire habilité teneur de compte.

Des formules de procuration sont à la disposition des actionnaires au siège social ou auprès de Natexis Banques Populaires. Un formulaire de vote par correspondance sera remis ou adressé à tout actionnaire qui en fera la demande par lettre recommandée avec demande d'avis de réception au siège social ou à Natexis Banques Populaires (par voie postale ou télécopie : 02.31.45.18.50), au plus tard six (6) jours avant la date de l'Assemblée.

Pour être pris en compte, le formulaire de vote par correspondance complété et signé doit être parvenu au siège social ou auprès de Natexis Banques Populaires, trois (3) jours au moins avant la date de l'Assemblée.

Pour les titulaires d'actions au porteur, le formulaire de vote par correspondance doit être accompagné d'une attestation d'immobilisation délivrée par l'intermédiaire habilité teneur du compte.

Toute information sur cette Assemblée peut être obtenue en appelant le service Assemblées de Natexis Banques Populaires aux numéros de téléphone suivants : 02.31.45.18.17.

Conformément à la loi, tous les documents qui doivent être communiqués aux Assemblées Générales seront tenus, dans les délais légaux, à la disposition des actionnaires, au siège social de la Société.

Le Conseil d'administration